



Renouvellement titre de sejour

Par **NT**, le **05/03/2020** à **21:49**

Bonjour, mon amie a epousee un homme avec un titre de sejour. Ils sont marié depuis plus d'un an. Il y a peu de temps, son mari a ete expulse du territoire. Elle travaille au pres d'une personne agee. Lorsque son titre de sejour de un an va expirer, peut elle esperer qu'il soit renouvelé en sachant qu'elle a obtenu son titre pour regroupement familiale et que son mari a ete expulse? Merci de votre reponse.

Cordialement.

Par **youris**, le **06/03/2020** à **09:43**

bonjour,

cela dépend le motif pour lequel le mari de votre amie été expulsé et si ce motif est toujours d'actualité et si son interdiction du territoire français est provisoire ou définitive

je déduits de votre message que votre amie étrangère est en france par regroupement familial et que du fait de l'expulsion de son mari, les conditions du regroupement familial n'existe plus, donc son titre de séjour ne devrait pas être renouvelé, elle devrait rejoindre son mari dans son pays.

seul la préfecture ou un avocat spécialisé en droit des étrangers peut répondre pour cette situation particulière.

salutations